

24 H KARTING TEST TRACK – 2 & 3 OCTOBRE '10

REGLEMENT SPORTIF

1 : Organisation

Les « 24 HEURES KARTING TEST TRACK » est une manifestation privée non officielle, organisée par la société EXCELIS propriétaire et gestionnaire du Circuit Paul Ricard Karting Test Track.

2 : Participants

Chaque équipe est composée de 4 à 8 pilotes au maximum.

Les pilotes doivent obligatoirement avoir 16 ans révolus le jour de l'épreuve.

Tout manquement à cette règle entraînera l'exclusion de l'équipe.

Composition des équipes : entreprises ou particuliers qui mènent pour l'occasion une action promotionnelle, commerciale ou ludique.

3 : Engagement

Un maximum de 20 équipes sera retenu pour Les « 24 HEURES KARTING TEST TRACK ».

La liste d'inscription sera établie dans l'ordre de la date de réception des dossiers d'engagement.

Seront considérées comme inscrites les équipes qui auront retourné leur dossier complet et versé l'acompte correspondant.

Les droits d'engagement des équipes devront être intégralement acquittés auprès de la Société EXCELIS, au plus tard le 4 septembre 2010.

Sans réception de ces droits, La société EXELIS se réserve le droit d'annuler l'engagement de l'équipe, au profit d'une équipe inscrite en liste d'attente, sans remboursement de l'acompte versé lors de l'inscription.

4 : Karts fournis

Chaque équipe aura un matériel de type loisir monomoteur 390cc, 4 tps. Les karts sont tirés au sort par les équipes lors des confirmations d'engagement.

Il ne pourra être fait aucune réclamation sur l'état du kart 15 minutes après le début de la séance d'essais libres.

L'organisation est garante de l'équité du matériel et ne peut être tenue pour responsable d'une différence technique entre les karts.

5 : Pneumatiques

En début d'épreuve, chaque kart est équipé d'un train de pneus neufs "slick" (quelles que soient les conditions météo, il ne sera pas délivré de pneus "Pluie").

L'organisation réalisera la première pression de gonflage au départ. Les équipes qui le désirent, pourront faire vérifier celle-ci, pendant la course, par l'Assistance Officielle.

6 : Réparations

Les réparations sont uniquement faites par l'Assistance Officielle, dans la zone prévue à cet effet. Aucune intervention sur le kart n'est autorisée en dehors de ce cadre là.

L'ordre d'arrivée des pilotes à l'Assistance Officielle détermine l'ordre des réparations à effectuer.

Pendant une réparation, seul le pilote en course peut rester dans cette zone. Le team manager est autorisé à venir se renseigner sur la nature de la panne, mais ne pourra pas rester auprès de son pilote.

Aucun changement de pilote ne peut s'effectuer lors de cet arrêt.

Il est interdit de procéder à quelque intervention que ce soit sur le châssis ou sur le moteur (carburateur et embrayage inclus). Seuls les techniciens de l'organisation pourront procéder à une réparation ou un éventuel réglage.

Des pénalités sévères seront appliquées en cas d'infraction :

- Première infraction constatée : 15 tours de pénalité
- Deuxième infraction constatée : exclusion de l'épreuve

Un pilote immobilisé sera ramené au stand par l'Assistance Officielle. Aucune autre aide extérieure n'est autorisée.

7 : Règle de poids.

Les équipes peuvent être constituées de 4 à 8 pilotes maximum. Une pesée sera effectuée lors de la confirmation d'inscription. Elles devront répondre à l'ensemble des conditions définies ci-dessous :

- Au moins la moitié des pilotes de l'équipe (arrondi à l'entier sup.) doit peser plus de 70 Kg
- Il sera accepté au maximum par équipe :
 - un pilote de moins de 60 Kg par équipe.
 - quatre pilotes de moins de 70 kg (inclus celui de moins de 60 kg).

8 : Pénalité de non respect de l'article 7

Les équipes ne respectant pas l'article 7, se verront infliger la pénalité suivante :

A (exprimé en secondes)

$A = (24 \text{ heures en secondes}) / (\text{Nombre de pilotes de l'équipe}) / (\text{durée d'un bon tour} : 57 \text{ secondes})$

B (exprimé en secondes)

$B = \text{Pénalité par pilote ne répondant pas aux exigences de l'article N° 7} = (A) \times (0,9 \text{ gain constaté pour } 10\text{kg})$

P (exprimé en secondes arrondi à la minute sup.) converti en Stop and Go appliqué à 12h de course (sans changement de pilotes)

$P = B \times (\text{Nombre de pilotes ne répondant à l'article 7})$

Exemple pour une meilleure compréhension :

Une équipe de 5 pilotes dont tous les pilotes pèsent moins de 70 kg (soit 3 ne répondant pas à l'article 7).

$A = (3600 \times 24) / 5 / 57 = 303,15 \text{ secondes}$

$B = 303,15 \times 0,9 = 272,84 \text{ secondes}$

$P = B \times 3 = 818,51 = \mathbf{14 \text{ mn de Stop and Go appliqué à 12h de course}}$ (sans changement de pilotes).

9 : Cautions

Une caution de 500 € par kart doit être versée à l'organisation, lors de la confirmation d'engagement (espèces ou chèque).

Si une équipe subit un problème technique (par exemple de moteur), l'organisation se charge de la réparation, sans intervention sur la caution.

Si une équipe subit ou provoque un dommage entraînant une casse des pièces sur son kart, l'organisation se charge de la réparation mais impute les pièces remplacées à la caution.

Seront retenues sur la caution, les sommes forfaitaires suivantes :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Fusée de roue cassée : | 100 € TTC |
| Arbre de transmission arrière tordu | 250 € TTC |
| Tonneau | 500 € TTC |

10 : Temps de pilotage

Lors de la confirmation des inscriptions, chaque pilote recevra un bracelet qui permettra, d'une part, l'accès à la zone de relais et d'autre part à l'organisation de l'identifier lors de son entrée en piste.

Ainsi, à l'aide de ce bracelet seront contrôlés :

- Le temps de roulage :

Celui-ci ne devra en aucun cas excéder 60 minutes consécutives. Pendant ces 60 minutes, le pilote pourra s'arrêter à son stand ou à l'Assistance officielle et repartir autant de fois qu'il le désire, en passant chaque fois au contrôle de passage et ne cumulant au total pas plus de 60 minutes.

- Le nombre de relais (passage dans les stands avec changement de pilotes) :

Chaque équipe devra effectuer au minimum 35 relais durant les 24H.

Tout manquement à cette règle pendant l'épreuve entraînera une pénalité.

11 : Communications

Le seul moyen de communication autorisé entre un pilote en piste et son équipe est le panneautage à l'exclusion de tout autre.

Tout manquement à cette règle pendant l'épreuve entraînera une pénalité.

12 : Pit Stop

Désormais, en Endurance comme en Formule 1, les courses se gagnent bien souvent dans les stands : aussi, afin de coller au plus près à la réalité de la course automobile, chaque équipe effectuera, sur convocation de la direction de course, trois « Pit Stop ».

Ce « Pit Stop » se fera dans une zone spécialement équipée à cet effet.

- Définition du Pit Stop :
L'équipe signifie à son pilote en piste de rentrer au stand pour effectuer le Pit Stop.

Celui-ci vient se garer devant le stand de l'animation.

Une fois l'animation effectuée par ses équipiers, le pilote reprend le cours normal de la course.

- Training :
Afin que chacun puisse se familiariser avec l'animation, une période de training sera ouverte aux équipages.

13 : Pénalités

Les commissaires de piste, en plus de leur mission de sécurité, seront à même de signaler à la direction de course toutes fautes ou incorrections sportives commises par les pilotes en course. Leur bonne foi et leur connaissance de la course ne peuvent être contestées.

Des pénalités seront appliquées comme suit : le kart ayant commis une faute est averti par un panneau "STOP PENALITES", accompagné de son N° de course. Il doit alors rentrer OBLIGATOIREMENT au tour suivant. Il est immobilisé la durée prévue au STAND PENALITES.

Aucun changement de pilote ne peut s'effectuer lors de cet arrêt.

Nota : C'est l'équipe qui est sanctionnée : aussi le pilote qui subit la pénalité n'est pas forcément celui qui a commis la faute.

14 : Barème des Pénalités

| | |
|--|-----------------------------|
| 1) Comportement anti-sportif (poussette et autre contact volontaire) | |
| a) 1 ^{ère} Pénalité | 5 minutes |
| b) Récidive | 10 minutes |
| 2) Non respect du tracé | |
| a) 1 ^{ère} Pénalité | 5 minutes |
| b) Récidive | 15 minutes |
| c) 2 ^{ème} Récidive | hors course |
| 3) Vitesse excessive dans les stands | |
| a) 1 ^{ère} Pénalité | 5 minutes |
| b) Récidive | 10 minutes |
| 4) Temps de roulage dépassé | |
| a) La pénalité est égale à quatre fois le temps, au-delà des 60 minutes autorisées | |
| i) Exemple : Relais de 62 minutes => $(62-60) \times 4 = 8$ minutes de pénalité | |
| 5) Nombre d'arrêts non respecté | par arrêt en moins 10 tours |
| 6) Utilisation d'un moyen de communication non autorisé | 30 minutes |

15 : Essais chronométrés

Tous les pilotes doivent obligatoirement participer aux essais chronos.

Le classement des essais chronométrés déterminera la position des équipes sur la grille de départ.

16 : Procédure de départ

Le départ est un départ arrêté, comme aux "24 heures du Mans Automobile" : moteurs en marche, pilotes du côté opposé aux karts. Avant le départ, des panneaux sont présentés sur la ligne de départ :

- « 5 MINUTES » : Seuls les pilotes désignés pour prendre le départ restent sur la piste et se placent de l'autre côté de la piste, face aux karts.
- « MOTEUR » : l'organisation met en marche les moteurs.
- « 1 MINUTE » : A partir de cet instant, le départ peut être donné à tout moment par le Directeur de Course.
- L'abaisse du drapeau tricolore Bleu Blanc Rouge par le Directeur de Course signifie le départ.

Des commissaires constateront tout départ anticipé ou manœuvre antisportive.

17 : Ravitaillements

Les ravitaillements seront assurés exclusivement par l'organisation, dans une zone réservée à cet effet.

Dans cette zone, le pilote est tenu d'éteindre son moteur et d'attendre que le ravitaillement soit terminé.

Aucun changement de pilote ne peut s'effectuer dans la zone de ravitaillement.

18 : Équipement

Les pilotes doivent OBLIGATOIREMENT être vêtus de combinaisons (type course automobile ou karting), casques intégraux avec visière, minerves, gants et chaussures montantes.

Il est permis, de 21 heures à 8 heures de porter un blouson sur la combinaison. Durant cette même période, il sera obligatoire d'avoir une visière de casque non teintée.

19 : Discipline de course

Les concurrents prenant le départ des 24 HEURES KARTING TEST TRACK doivent :

- Souscrire sans réserve au présent règlement
- Se conformer au code sportif
- Obéir strictement aux drapeaux qui leur sont présentés pendant la course
- Adopter un comportement exemplaire sur le circuit

L'organisation sera seule juge, et appliquera, sans recours possible, des pénalités en cas de comportement antisportif, qui pourront aller jusqu'à l'exclusion des protagonistes lors d'accrochages "responsables"

Il est FORMELLEMENT INTERDIT DE FUMER dans l'aire de relais.

Seuls les pilotes au départ auront accès à l'aire de relais.

La responsabilité de l'organisation ne saurait être mise en jeu, en cas de manquement à ces règles.

20 : Drapeaux

Les pilotes sont censés connaître les drapeaux en vigueur sur le circuit

- Le Drapeau jaune signale un danger : il faut ralentir, signaler au suivant le danger en levant le bras. Il est interdit de doubler.
- Le Drapeau jaune agité signale un danger important : il faut être prêt à s'arrêter.
- Le Drapeau rayé rouge et jaune indique un changement d'adhérence : "attention pluie" par exemple.
- Le Drapeau moitié noir-moitié blanc, accompagné d'un numéro signifie que le kart concerné reçoit un avertissement.
- Le Drapeau noir, accompagné d'un numéro, signifie que le kart concerné doit rentrer immédiatement aux stands pour effectuer une pénalité.

21 : Classement

L'équipe victorieuse est celle qui a effectué le plus grand nombre de tours pendant les 24 heures.

22 : Programme

24 HEURES KARTING TEST TRACK

Samedi :

07h00-9h00 : Accueil des équipes
Confirmation des engagements,
Tirage au sort des karts
Distribution des équipements.

9H30 : Briefing général obligatoire,

10H20 - 11H40 : Essais chronométrés

12H00 : Debriefing général obligatoire

12H30 : Mise en Grille

13H00 : Départ des "24 HEURES KARTING TEST TRACK "

Dimanche :

13H00 : Abaisse du drapeau à damiers qui marque
l'arrivée des "24 HEURES KARTING TEST TRACK"

13H30 : Proclamation des résultats, podium, et cocktail

23 : Arrêt imprévu de l'épreuve

L'organisation en accord avec le Directeur de Course peut arrêter la course (conditions météo trop difficiles, accidents, etc...). Dans ce cas :

- 1- Le PACE KART se présentera sur la piste et y restera aussi longtemps que la Direction de Course le jugera nécessaire.
- 2- Chaque pilote en course **figera sa position** derrière le PACE KART. **Aucun dépassement ne peut s'effectuer pendant cette période**, sous peine de pénalités.
- 3- Les arrêts au stand sont autorisés.
- 4- La course reprendra son rythme initial à partir de la ligne de départ où sera agité le drapeau vert, après que le PACE KART aura quitté la piste.

24 : Assurances

L'organisation a souscrit une assurance comprenant :

- La Responsabilité Civile obligatoire
- La Garantie Responsabilité Civile de l'Organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels)
- La Garantie Responsabilité Civile des concurrents entre eux (dommages corporels)
- Assurance Individuelle Accident.

25 : Réclamations sportives

L'organisation et le Directeur de Course sont les seuls compétents pour prendre une décision en cas de litige ou de réclamation.

26 : Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier, à tout moment, le présent règlement, pour des raisons de force majeure, de sécurité ou d'éthique. Dans ce cas, les modifications seront portées à la connaissance des engagés dès que possible et ne pourront être contestées.